

# Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 23 novembre 2017

---

**Présents** : Christian Limousin, Robert Taponard, Lucette Bourgeois, Guy Bellaton, Michel Balain, Chantal Janin, Charlotte Supernak, Nathalie Verdeghe, Roelof Verhage.

**Excusé** : Lionel Mougeot donne pouvoir à Christian Limousin, Carole Vauquelin à Robert Taponard.

**Absent** : Franck Bérard, Guylaine Duplantier, Claude Harnay.

**Secrétaire de séance : Lucette Bourgeois**

## Ouverture de la séance à 20h31

**Ordre du jour** : le CR de la réunion de conseil municipal du 5 octobre 2017 ainsi que l'ordre du jour de la présente réunion, avec ajout d'une délibération, sont approuvés à l'unanimité des membres présents, sauf indication contraire.

## **DELIBERATIONS**

### **Délibération N°20172311-001: Adhésion de la commune de TORCIEU au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région d'AMBERIEU-EN-BUGEY.**

La commune de TORCIEU avait demandé son adhésion au S.I.E.R.A à partir du 1<sup>er</sup> août 2017, le Comité Syndical du S.I.E.R.A a accepté cette adhésion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le CM **accepte** l'adhésion de la commune de TORCIEU au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région d'AMBERIEU-EN-BUGEY, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### **Délibération N°20172311-002: Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain**

Afin de répondre à la mise en conformité avec la nouvelle compétence obligatoire GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), à l'adaptation de la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement », à la réécriture de certaines compétences conformément au CGCT et à la conservation de la DGF bonifiée ; tout ceci impose le transfert d'une 9<sup>e</sup> compétence éligible à la DGF : « création et gestion des maisons de services au public » à la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain. Le CM **émet** un avis favorable à la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### **Délibération N°20172311-003: Approbation du rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et du montant de l'Attribution de Compensation : 10 voix pour, 1 abstention.**

Le rapport définitif de la CLECT a été présenté lors du Conseil Communautaire du 28 septembre 2017. Il fait suite à l'intégration de 20 communes nouvelles dans le périmètre de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et à la prise ou au transfert de compétences suite à l'application de la loi relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ce rapport a été ensuite notifié à l'ensemble des communes. Le CM **ne s'oppose pas** au rapport définitif de la CLECT, **déplore** que la participation des communes de l'ex Communauté de Communes de l'Albarine, n'ai pas été enlevée dans le calcul des attributions de compensation pour les dites communes ce qui présente un manque d'équité de traitement vis-à-vis des communes de la CCPA adhérentes au syndicat mixte du centre nautique Bugey-Côtière. Le CM **approuve** que la commune soit débitrice d'un montant de **4449.56 euros** (différence entre la contribution au SDIS payée par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain cette année et l'attribution de compensation de la commune)

### **Délibération N°20172311-004: Accord sur l'adhésion de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain au Syndicat de la rivière d'Ain aval et de ses affluents, en charge de la GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018.**

La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a approuvé la création, les projets de statuts et le périmètre du futur syndicat de la rivière d'Ain Aval et de ses affluents (SR3A) qui doit être créé au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il se substituera au Syndicat de la Basse Vallée de l'Ain (SBVA) et au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Versant de l'Albarine (SIABVA) pour la compétence

GEMAPI. Les communes membres sont appelées à se prononcer sur cette adhésion. Le CM **se prononce en faveur** de l'adhésion de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain au SR3A, Syndicat de la rivière d'Ain aval et de ses affluents.

**Délibération N°20172311-005: Concours du receveur municipal : Attribution de l'indemnité de conseil au titre de l'exercice 2017**

Le CM **sollicite** le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et **accorde** l'indemnité correspondante au taux de 100 % par an, pour un montant de **375.78** euros à **M. Lamur Christian, Receveur Municipal**.

**Délibération N°20172311-006: Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) : Modification des plafonds annuels.**

Chaque part de la prime des agents de la collectivité est composée d'un montant de base modulable individuellement dans la limite de plafonds précisés par arrêté ministériel. Le CM **accepte** la modification des plafonds annuels, **autorise** Monsieur le Maire à fixer, par arrêté individuel, le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime, **prévoit et inscrit** au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime.

**Délibération N°20172311-007 : Attribution du Marché de travaux pour l'aménagement de l'accès au cimetière de Douvres.**

Le projet d'aménagement du cimetière de Douvres porte sur la création d'une rampe d'accès. La commission d'Appel d'Offres a procédé à l'étude du rapport d'analyse des offres établi par le cabinet Richard-Meulien, maître d'œuvre des travaux. Le cimetière et les terrains sur lesquels vont se faire cet aménagement sont en zone rouge pour le risque de glissement et les pentes des talus seront du 1/1, par conséquent, le Maire, suivant la nature du terrain, se verra dans l'obligation de choisir l'option d'enrochement le long du chemin créé afin de consolider ces talus. L'option n°2 sera levée s'il n'y a pas de roche. Le CM **décide** de confier à l'entreprise BRUNET TP le Marché de travaux, y compris les options, pour **un montant total de 49 625,00 € HT** et **autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à ces travaux.

**Délibération N°20172311-008 : Attribution du Marché de travaux pour le remplacement d'une poutre, le contrôle et la réfection des étanchéités de la toiture de l'église**

Une poutre de la toiture de l'église, côté presbytère, est fortement dégradée suite à une entrée d'eau au travers de l'étanchéité en zinc. De plus le mur de soutien, également fragilisé, est à reprendre. Le CM **décide** de confier aux entreprises **MORTIER Charpente** (pour un montant de **3600€ HT**) et **BREVET Père et fils SARL** (pour un montant de **1360€ HT** pour la maçonnerie) le marché de travaux, pour **un montant total de 4960 € HT**, **autorise** le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental et à signer tout document se rapportant à ces travaux.

**Délibération N°20172311-009: Financement de la formation CQP Animateur de loisir sportif, en VAE, dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires.**

Mme Delhayé Hélène, agent d'animation, exerçant actuellement les fonctions de coordinateur jeunesse dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires souhaite suivre une formation intitulée CQP animateur de loisir sportif, en vue d'obtenir le certificat de qualification professionnelle d'animateur de loisir sportif. Le CM **accepte** la prise en charge de cette formation à hauteur de **379.00€** ainsi que les frais de transport et d'hébergement liés à ce déplacement et **dit** que ce même montant sera versé sur le compte de cet agent.

**Questions/Informations diverses**

Permis de construire : Néant

Déclarations préalables : M. Abbas Abdellah : Remplacement porte de garage par une baie vitrée ; M. WICART Robert : Abris bois ; M. MIQUET Gilles : Abri voiture ; M. SAUDEMONT Renaud : Fenêtre de toit ; M. PRIN Eric : Clôture ; M. PATIN Joël : Fenêtre de toit.

### Conventions :

- Accord de collaboration entre la mairie et l'Association « Humana People to people » pour la promotion du recyclage des vêtements, chiffons, chaussures.
- Convention entre la commune et le CIDE pour l'utilisation des micro-ordinateurs dans le cadre du TAP Bibliothèque.

### Arrêté :

- Arrêté d'élagage de la commune.

### Informations générales :

- **Participation citoyenne** : Réunion d'explication le 14/12 à 20h00 (dans l'attente d'une réponse de la gendarmerie) : Cette opération est différente de « Voisins Vigilants » qui est une association voire une entreprise avec une adhésion de 500 € à 1000€ par an pour une commune comme la notre et où la gendarmerie ne participe pas automatiquement. Au contraire, la participation citoyenne est un dispositif d'état avec une forte mobilisation de la gendarmerie et surtout gratuit...
- **Campagne thermokit** : Elle vient de se terminer pour Douvres. Une prochaine session est prévue en 2018. Petit rappel, l'Alec01 est une structure indépendante au service des habitants de l'Ain. Il n'y aura, donc, pas de démarchage par téléphone.
- **Temps d'activités Périscolaires** : Le comité de pilotage s'est réuni le 14/11 et a décidé de faire une enquête auprès des parents d'élèves scolarisés ou qui seront scolarisés. Cette enquête sera diffusée prochainement. Suite à quoi, le conseil municipal prendra une décision pour la rentrée 2018/2019 après concertation avec le corps enseignant.

### Quelques dates :

- 24/11 20h30 : Projection de film sur la Justice organisée par la Bibliothèque
- 25/11 à partir de 7h00 : Opération oignons.
- 01/12 de 16h30 à 19h00 : Vente de sapins et de créations des enfants.
- 05/12 11h00 : Inauguration de la stèle des anciens combattants.

### Tour de table des élus :

L. Bourgeois : le bulletin municipal est en cours de mise en page. Il sera agrafé le 22 décembre et distribué dans la foulée.

R. Taponard : le miroir au carrefour de la route d'Ambérieu et de la route d'Ambronay est terni. Un miroir neuf est en mairie, il sera changé incessamment.

G. Bellaton : les coupes de bois ont démarré avec le beau temps jusqu'à ce jour.

### **Fin de séance du Conseil 21h15**

### Questions du public

#### S. Gomes :

- *Quels sont les dispositifs de sécurité mis en place au local des jeunes ? Un extincteur à eau pulvérisée avec additif, en commande, et un détecteur de fumée seront installés.*
- *Quels sont les projets de la municipalité suite à l'achat de la propriété Deltombe ? Il faut faire du locatif intergénérationnel pour les personnes âgées et conserver des enfants à l'école du village. Un architecte du CAUE a élaboré plusieurs projets, il faut maintenant lancer un appel à projets auprès des bailleurs sociaux.*
- *Salle des fêtes : quels sont les délais de réalisation des travaux ? Les vœux du Maire, le 19 janvier, doivent se faire dans cette salle.*
- *Loi de 2005 sur l'accessibilité : le point sur l'agenda Ad'AP sera fait à la fin du mois.*

*Pour information, un registre d'accessibilité à l'entrée des bâtiments publics sera mis en place.*